

P.20

Stratégie

SE FORMER À LA GESTION
DE TIERS-LIEUX

P.22

L'interview

PHILIPPE COUVE : "LE CORONAVIRUS
POUSSE À DIVERSIFIER SON OFFRE"

P.24

Reportage

UNE PIERRE POUR LA FORMATION
DE RÉFUGIÉS TIBÉTAINS

INFFO
FORMATION

INFFO FORMATION

Le magazine des acteurs de la formation professionnelle N° 986 • Du 15 au 30 AVRIL 2020 www.centre-inffo.fr



Ce virus inédit confine
la moitié de l'humanité
et paralyse l'économie.
La pandémie accélère
la transition vers
le numérique et appelle
les acteurs à diversifier
leur offre.

Urgence sanitaire et confinement

La formation à **L'HEURE
DU CORONAVIRUS**

Une rubrique exceptionnelle sur www.centre-info.fr : Coronavirus – Covid-19

LES EXPERTS DE CENTRE INFO
PLUS QUE JAMAIS MOBILISÉS



Une rubrique exceptionnelle sur le site de Centre Info :

[Coronavirus – Covid-19](#)

Face à l'urgence de santé publique, Centre Info se mobilise pour informer l'ensemble des acteurs du champ emploi/formation des mesures les concernant.

Des informations centralisées pour permettre aux professionnels de

- rester informés sur les mesures prises par le gouvernement
- obtenir les informations légales et juridiques sur les dispositions concernant l'activité de leurs clients

- bénéficier des articles et des actualités juridiques rédigés par Centre Info

- bénéficier de chroniques et tribunes rédigées par d'autres acteurs et partenaires

- consulter une veille des innovations pédagogiques et des moyens de formation et de travail à distance



Contact commercial : Tél. 01 55 93 91 90
contact.commercial@centre-info.fr
www.centre-info.fr

Sommaire



- p. 2 **L'événement**
France compétences s'adapte à la pandémie
- p. 4 **L'essentiel**
- p. 9 **À la une**
La formation à l'heure du coronavirus
- p. 15 **Guide pro**
► **Expertise**
Histoire familiale et vie au travail
► **Savoir-agir**
Une situation de télétravail hors-norme
► **Législation**
Les critères de l'obligation d'adaptation des salariés à leur poste de travail
- p. 20 **Stratégie**
Se former à la gestion de tiers-lieux
- p. 22 **L'interview**
Philippe Couve : "Le coronavirus pousse à diversifier son offre de formation"
- p. 24 **Reportage**
Une pierre pour la formation de réfugiés tibétains
- p. 26 **Itinéraire**
Valérie Ficheux, praticienne de la reconversion
- p. 28 **Tu, vu, entendu**

En deux MOTS

Domicile

Le secteur de la formation envisageait l'année 2020 avec détermination, prêt à accompagner le déploiement du big bang annoncé par la réforme. Ce printemps, le bouleversement est plus grand que tout ce qui pouvait être imaginé. Un virus inédit confine la moitié de l'humanité à domicile. Et ralentit, pour ne pas dire paralyse, l'économie. La transmission du savoir saura rebondir si elle tire des leçons d'une pandémie qui accélère la transition vers le numérique et appelle les acteurs à se positionner dans une filière des compétences. Voir notre dossier À la une, en pages 9 à 14. S'il est encore trop tôt pour tirer un bilan chiffré des impacts de la crise, elle consacre le secteur comme un acteur à part entière de la vie économique.

Tiers-lieux

Le travail a quitté les murs de l'entreprise ! Avant même le grand confinement, les tiers-lieux, ces espaces intermédiaires entre le bureau et le domicile, avaient le vent en poupe. Les indépendants, toujours plus nombreux, y trouvent un espace de travail et de socialisation. Cet essor génère une demande de professionnalisation qui va, elle aussi, croissante. Lire dans ce numéro, en pages 20-21. Des campus des tiers-lieux sont apparus sur les territoires pour former à la création, l'animation et la gestion de ces tiers-lieux. À présent, le confinement provoque un tel développement des techniques et – déjà – des habitudes de télétravail, que ces espaces ont de l'avenir !

La rédaction

Consultez ce numéro en version PDF sur notre site www.centre-info.fr



à suivre...



Inffo Formation est une publication bimensuelle de Centre Info • 4, av. du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex • www.centre-info.fr • 01 55 93 91 91 • redaction.quotidien@centre-info.fr • **Directeur de la publication** : Patrice Guézou • **Rédacteur en chef** : David Garcia • **Rédacteur en chef adjoint** : François Boltz • **Rédactrice-graphiste** : Sandy Brunel • **Rédacteurs** : Nicolas Deguerry, Estelle Durand, Catherine Trocquemé • **Rédacteur-réviseur** : Abdoulaye Faye • **Collaborations** : Chantal Bangy, Mireille Broussous, Valérie Delabarre, Éric Delon, Christelle Destombes, Laurent Gérard, Valérie Michelet, Christelle Monneret, Romain Pigeaud, Guilherme Ringenot • **Service commercial** : contact.commercial@centre-info.fr • **Commission paritaire** : n° 0620 G 82527 • **ISSN** : 2491-7761 • **Impression** : JF Impressions, 118 av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 94120 Fontenay-sous-Bois • **Publicité** : régie FFE, Ingrid Dubocq, 01 40 09 68 47, ingrid.dubocq@ffe.fr • **Abonnement** : 220 € HT

CORONAVIRUS ET CONFINEMENT

FRANCE COMPÉTENCES S'ADAPTE À LA PANDÉMIE

Le télétravail a été déployé, les visioconférences remplacent les réunions ou déplacements... Stéphane Lardy, directeur général de France compétences, fait le point pour *Inffo formation* sur l'état d'avancement des différents chantiers de l'instance.

Propos recueillis par Christelle Destombes

L'IMAGE

Stéphane Lardy, directeur général de France compétences, ici au micro de Centre Inffo lors de l'Université d'hiver de la formation professionnelle, qui s'est déroulée à Biarritz du 29 au 31 janvier 2020.



Êtes-vous en mesure de répondre aux diverses sollicitations ?

Soyons réalistes, nous ne serons pas en mesure de répondre aussi rapidement, malgré les mesures mises en place. Les appels ne sont pas perdus, un système permettant d'enregistrer les messages vocaux a été mis en œuvre. Ils sont ensuite traités par nos services. Le formulaire de contact¹ permet d'adresser sa demande au bon interlocuteur. Toutes les équipes de France compétences sont mobilisées afin d'être les plus efficaces dans cette

période. Mais nous avons quelques salariés malades et le télétravail en mode confinement, avec notamment de jeunes enfants à domicile, peut être parfois compliqué.

Le conseil d'administration du 26 mars a été annulé mais les délibérations nécessaires font l'objet d'une procédure de vote électronique. La commission Recommandations du 22 avril est maintenue (comme la commission de la certification professionnelle du 27 mars), mais sera organisée en visioconférence et avec un ordre du jour allégé.

SUR QUATRE FRONTS



APPRENTISSAGE

maintien de l'exercice complémentaire de détermination des niveaux de prise en charge des contrats



CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

maintien des travaux de la commission



CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

maintien du service auprès des salariés et indépendants



QUALITÉ DE LA FORMATION

report d'échéance pour la mise en conformité des instances de labellisation

Quelles sont les missions qui sont maintenues et celles qui sont suspendues ?

Tous nos services sont maintenus grâce aux mesures mises en place. Nous avons ou nous allons accorder des délais supplémentaires à certains de nos interlocuteurs dans le cadre de procédures en cours.

Ainsi, pour l'apprentissage, l'exercice complémentaire de détermination des niveaux de prise en charge des contrats est maintenu. Cette procédure porte sur des diplômes ou titres qui ne seraient pas déjà couverts par le premier exercice mené au premier semestre 2019. Plutôt que de traiter le sujet en flux, au fil des nouveaux diplômes ou titres concernés, nous avons proposé d'inscrire les remontées des niveaux de prise en charge dans un calendrier partagé, issu de l'ensemble des commissions paritaires nationales pour l'emploi ou des commissions paritaires de branches professionnelles.

Tous nos services sont maintenus grâce aux mesures mises en place

Cette procédure a été lancée le 10 février 2020. Le retour des délibérations des commissions paritaires de branches professionnelles est attendu pour le 14 avril 2020, sous réserve qu'elles puissent travailler dans le respect des mesures de confinement décidées par le gouvernement. Pour celles qui ne peuvent pas le faire, le délai de retour des niveaux de prise en charge a été repoussé au 14 mai 2020 et s'adaptera en fonction des éventuelles décisions du gouvernement en matière de lutte contre la propagation du Covid-19. Nous en avons informé les CPNE² et les Opco.

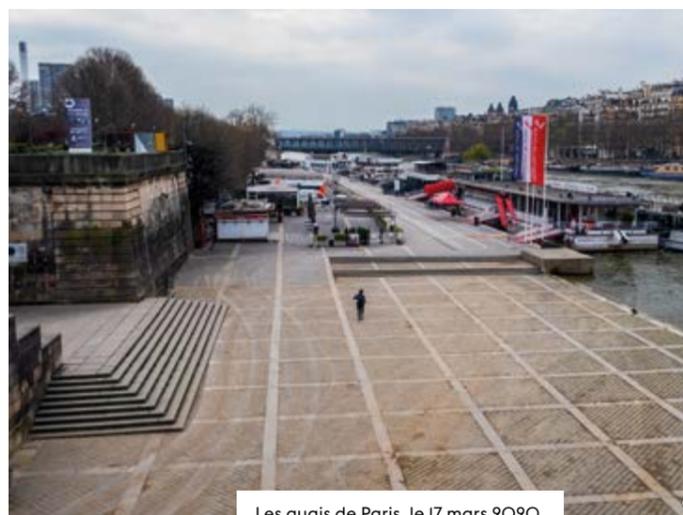
Que se passe-t-il pour la certification ?

L'instruction des dossiers est maintenue. La Direction de la certification professionnelle a d'ores et déjà pu instruire 170 dossiers qui seront examinés à la commission du 27 mars. Nous souhaitons maintenir un volume proche pour la commission d'avril et poursuivre les autres travaux en parallèle. Les évolutions du système d'information se poursuivent. Une nouvelle version a été mise en production le 19 mars 2020 (malgré les contraintes d'éloignement), ce qui nous permet de stabiliser la qualité de nos exports de données des répertoires nationaux vers les systèmes d'information consommateurs des données, comme la Caisse des dépôts.



1. www.francecompetences.fr/contact

2. Commissions paritaires nationales de l'emploi.



Les quais de Paris, le 17 mars 2020.



Le 22 mars 2020, dans les rues de Paris confinées.

Le conseil en évolution professionnelle (CEP) est-il maintenu ?

Vendredi 13 mars, nous avons contacté tous les opérateurs CEP pour faire un point de situation. Nous échangeons quotidiennement et autant de fois qu'il est nécessaire avec eux. Ils ont été invités à se conformer aux préconisations du gouvernement sur le travail à distance et à nous faire remonter un état de situation sur leur capacité de service et leur réorganisation.

Le service continue d'être délivré aux actifs occupés par les opérateurs régionaux sélectionnés par France compétences, mais à distance bien sûr. Les capacités de service restent à ce stade quasi équivalentes. Durant cette période inédite, nous allons suivre attentivement les effets sur le recours des



Durant cette période de crise inédite, la visioconférence est fortement sollicitée tant pour le télétravail en général que pour la formation en particulier.

actifs occupés au CEP. Dans tous les cas, les rendez-vous pris avant le confinement seront honorés (par téléphone, visio, etc.), et les opérateurs se tiennent à la disposition de toute personne souhaitant profiter de cette période pour faire un point

“ Durant cette période inédite, nous allons suivre attentivement les effets sur le recours des actifs occupés au CEP ”

de situation, travailler son projet d'évolution professionnelle, ou encore accéder rapidement à des formations, notamment en cas d'activité partielle prolongée.

Pour la qualité, un report d'échéance a été annoncé...

Le conseil d'administration de France compétences va se prononcer par voie électronique sur une suspension du délai au cours duquel les instances de labellisation devaient apporter les éléments de preuve de l'exécution des engagements pris dans leur dossier de demande de reconnaissance. En effet, le délai initialement fixé par le conseil d'administration expirant fin mars 2020, sa suspension permet aux instances de labellisation de s'adapter aux règles de confinement. Par ailleurs, nous avons signifié aux instances de labellisation, en lien avec les services du ministère du Travail, la suspension de tout audit initial sur place au sein des organismes de formation, au moins jusqu'au 15 avril.

Quels sont les chantiers qui vous occupent aujourd'hui ?

Les prochaines échéances financières de France compétences vont s'articuler autour de la répartition de l'acompte, qui sera perçu auprès des Opco au 1^{er} avril et versé aux différents acteurs (plan d'investissement dans les compétences, Caisse de dépôts et consignations pour le CPF, association Transition Pro pour les projets de transition professionnelle, etc.), ainsi qu'à l'accompagnement des Opco dans leurs besoins de soutien à l'alternance (à travers la péréquation). Nous veillons, là encore, à assurer le maintien du service malgré les circonstances. Nous travaillons de près avec le ministère, la DGEFP et les Opco à la bonne conduite de ce chantier.

Enfin, la médiatrice de France compétences continue de recevoir et d'instruire les demandes individuelles des usagers. Le rapport d'activité 2019 sera publié à la fin du mois de juin. Nos équipes sont donc mobilisées également sur ces sujets. ●



Ordonnance 2020-387

L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE QUALIOPi EST REPORTÉE AU 1^{er} JANVIER 2022

Une ordonnance prise dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire instaure plusieurs mesures exceptionnelles dans le champ de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Ainsi, les prestataires intervenant sur les fonds publics ou mutualisés auront un an de plus pour se mettre en conformité avec les exigences qualité de la loi Avenir professionnel. L'échéance pour

justifier de la certification Qualiopi, initialement prévue pour le 1^{er} janvier 2021, est reportée au 1^{er} janvier 2022. L'ordonnance porte aussi au 1^{er} janvier 2022 l'échéance pour l'enregistrement au Répertoire spécifique des certifications et habilitations qui initialement devaient être renouvelées avant le 31 décembre 2020. Le texte comporte par ailleurs des mesures

visant à sécuriser les parcours de formation en alternance. Les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation qui devaient prendre fin entre le 12 mars et le 31 juillet 2020 pourront être prolongés jusqu'à la fin du cycle de formation. Cette mesure n'aura pas d'impact sur les forfaits versés aux CFA par les Opco. Autrement dit, sans augmentation du coût-contrat. Toujours dans l'optique de sécuriser les apprentis, la période pendant laquelle les jeunes peuvent être inscrits en CFA sous le statut de stagiaire de la formation avant d'avoir signé un contrat avec un employeur est étendue de trois à six mois.



La nouvelle marque de la certification qualité, présentée le 7 novembre 2019 au ministère du Travail.

D'INFOS www.legifrance.gouv.fr
www.centre-inffo.fr/droit-de-la-formation

Décrets 2020-372 et 373

L'APPRENTISSAGE À DISTANCE, CONSACRÉ PAR DÉCRET

Les nouveautés apportées par la loi Avenir professionnel concernant l'apprentissage sont nombreuses. Un décret restait encore à prendre pour mettre en cohérence l'ensemble de la partie réglementaire du Code du travail avec ces dispositions. Parfois qualifié de "décret toilette", il avait été annoncé dans le "questions-réponses" sur la rémunération des apprentis. Finalement, ce sont deux décrets, n° 2020-373 et 2020-372 du 30 mars 2020, qui ont été publiés au *Journal officiel* du 31 mars 2020. Notamment, aux termes du 2020-373, le Code du travail voit apparaître une section intitulée "Enseignements à distance".

Le texte précise que les actions de formation en tout ou partie à distance doivent comprendre une assistance technique et pédagogique, une information du bénéficiaire, des évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation. Ce même décret prévoit de nombreuses autres dispositions : constat de l'inaptitude de l'apprenti, prolongation du contrat d'apprentissage en cas d'échec à l'examen (plus de condition d'âge), précisions sur la rémunération, la déclaration d'activité de CFA d'entreprise, l'offre nouvelle de formation, la procédure de transmission entre les Opco et le ministère,



Une apprentie au travail chez Mecachrome.

ou encore sur les frais d'hébergement et de restauration des apprentis.

D'INFOS www.legifrance.gouv.fr
www.centre-inffo.fr/droit-de-la-formation



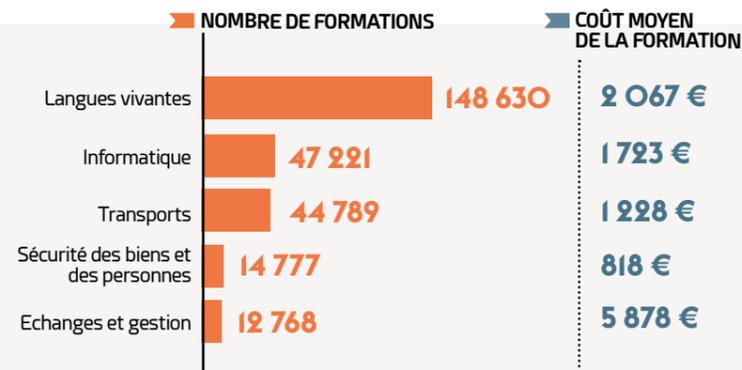
CPF : UN RETOUR SUR LES COÛTS DE FORMATION 2018

La Caisse des dépôts a récemment publié une étude consacrée au CPF avant la monétisation. En 2018, plus de la moitié des formations suivies appartenait à trois domaines de formations : les langues, l'informatique et les transports. Des formations en moyenne plus courtes que l'ensemble des formations proposées. Les formations diplômantes sont plus chères, moins suivies, et nécessitent des financements complémentaires.

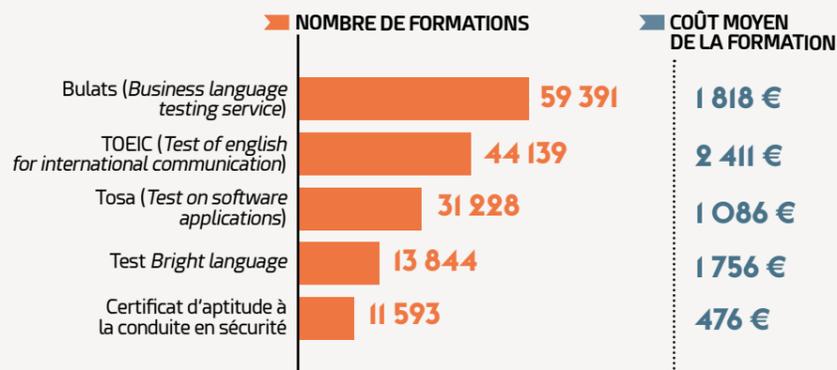


www.caissedesdepots.fr

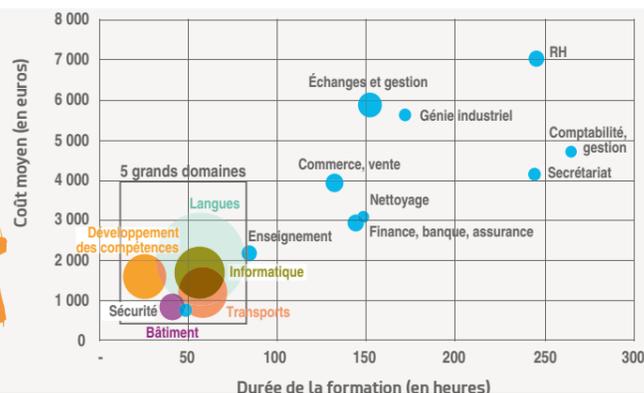
LES PRINCIPAUX DOMAINES DE FORMATIONS SUIVIES PAR LES SALARIÉS EN 2018



LES PRINCIPAUX TITRES DE FORMATION EN 2018



RÉPARTITION PAR COÛT, DURÉE ET FRÉQUENCE DE FORMATION DES 15 GRANDS DOMAINES DE FORMATION EN 2018



39 %

DES SALARIÉS AYANT DÉBUTÉ UNE FORMATION EN 2018 L'ONT FAIT DANS LE **DOMAINE DES LANGUES VIVANTES, CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES.**



EN 2018, LE **COÛT MOYEN DE FORMATION** S'ÉLEVAIT À

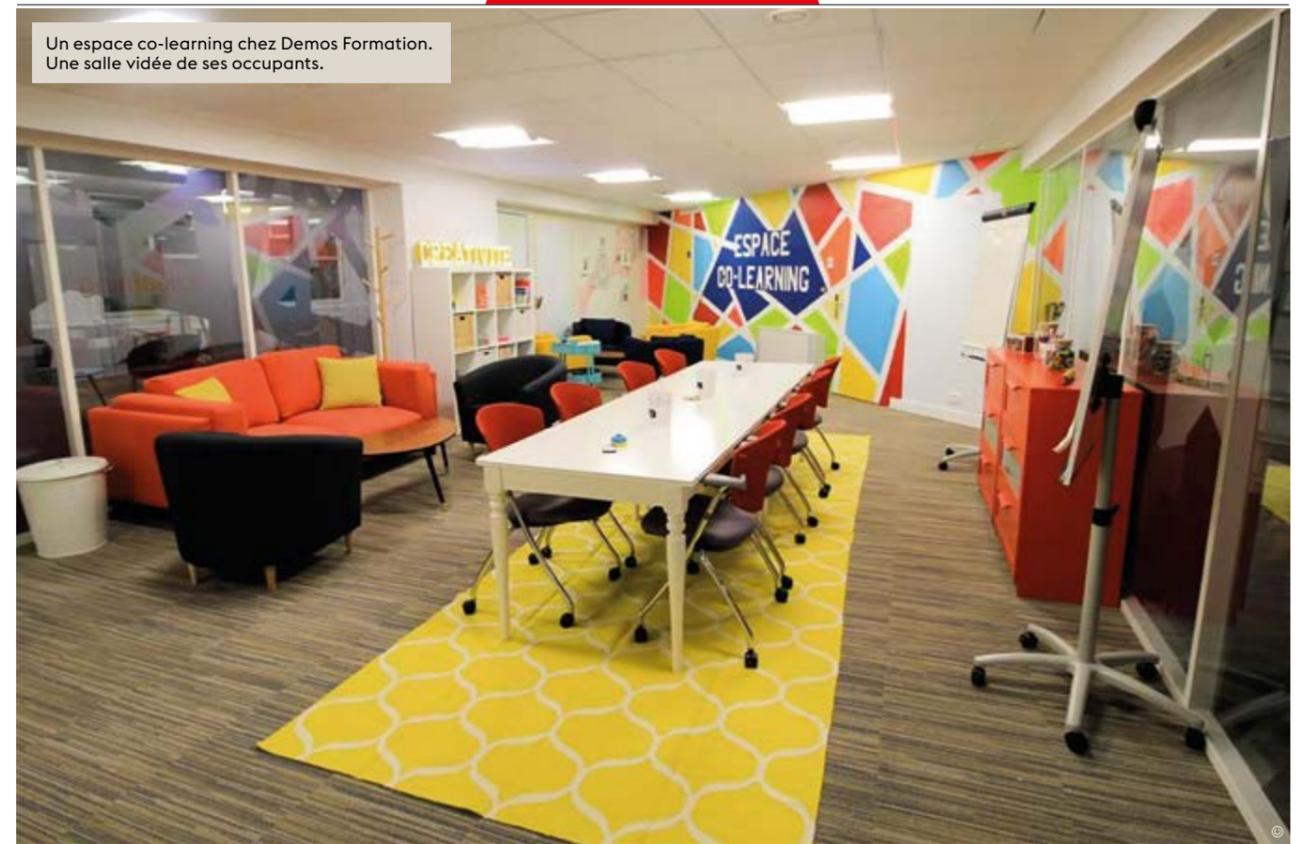
2 400 EUROS.



LES **FORMATIONS DIPLÔMANTES** REPRÉSENTAIENT

36 %

DE LA MASSE FINANCIÈRE.



Un espace co-learning chez Demos Formation. Une salle vidéo de ses occupants.

Urgence sanitaire et confinement

LA FORMATION À L'HEURE DU CORONAVIRUS

Le secteur de la formation, soumis à d'incessantes adaptations, dont la dernière incarnation est une réforme imposant de revoir l'ingénierie pédagogique, mais aussi les modes de financements, sans oublier la façon de communiquer auprès de ses clients, n'avait pas besoin de ça. Le monde entier s'en serait bien passé, de ce virus inédit qui confine la moitié de l'humanité et paralyse l'économie. Immatérielle, la transmission du savoir saura sans doute rebondir, si elle tire des leçons d'une pandémie qui accélère la transition vers le numérique et appelle les acteurs à se positionner dans une filière des compétences.

CORONAVIRUS ET CONFINEMENT : CHRONOLOGIE D'UNE CRISE

Le secteur de la formation envisageait l'année 2020 avec détermination, prêt à accompagner le déploiement du big bang annoncé par la réforme de septembre 2018. Las ! Au mois de mars, un virus inédit stupéfie la planète entière. Récit des premiers impacts du coronavirus sur le secteur de la formation professionnelle.

Christelle Destombes



1. Selon Santé publique France, "regroupement dans le temps et l'espace de cas de maladies, de symptômes ou d'événements de santé au sein d'une population localisée".

2. À chaque stade d'épidémie correspond une réponse spécifique des autorités sanitaires. Elle est passée du stade 1 au stade 2 le 28 février et au stade 3 le 14 mars.

3. www.centre-inffo.fr/category/site-centre-inffo/actualites-centre-inffo/le-quotidien-de-la-formation

4. <https://bit.ly/39oufIR>

5. Coronavirus Covid-19, Global cases by the center for systems science and engineering, Johns Hopkins University, <https://bit.ly/3akspxX> Pour la France : <https://bit.ly/3dv5ZIO>

Au début, un frémissement. Le 6 mars, la Fédération de la formation professionnelle s'émeut de la possible pandémie et rappelle l'importance des mesures d'hygiène pour protéger stagiaires et salariés des organismes de formation. Pour l'heure, l'épidémie est cantonnée à quelques "clusters"¹ – dans l'Oise, dans le Grand-Est – après avoir été rapidement éliminée à la Contamine-Montjoie (Haute-Savoie) avec dépistage massif et mise en quarantaine, à la coréenne... Le même jour, Jean Bassères, directeur de Pôle emploi, rencontre des journalistes de l'Ajis (Association des journalistes de l'information sociale) dans un café parisien. Il explique avoir mis sur pied une cellule de crise pour le passage au stade 3² de l'épidémie, mais laisse les agences ouvertes, y compris dans les clusters pour "maintenir la qualité du service public". La France ne compte "que" 9 morts et 613 cas cumulés à cette date.

Premiers impacts

Le 9 mars, toujours au stade 2 de l'épidémie, les rassemblements de plus de 1 000 personnes sont interdits. *Le Quotidien de la formation*³ rend compte des premiers impacts : centres Afpa fermés à Creil (Oise) et Brec'h (Morbihan), agents territoriaux et formateurs du CNFPT appelés à ne pas se rendre en formation dans ces zones, report de salons ou de conférences... Alors qu'une première réunion à Bercy annonce des mesures intersectorielles, le Synofdes (syndicat des organismes de formation de l'économie sociale) demande que les spécificités du secteur soient



Le 17 mars 2020, le président de la République, Emmanuel Macron, s'adresse aux Français à la télévision et annonce de nouvelles mesures de confinement, pour contenir l'expansion du Covid-19.

Le 25 mars, 25 ordonnances sont adoptées. Elles prévoient des dérogations au Code du travail

prises en compte. Son président, Michel Clézio, appelle à l'intelligence collective pour trouver des solutions avec les financeurs. Dans le même temps, la ministre du Travail mobilise le Fonds national de l'emploi-formation (FNE) pour maintenir l'effort de formation durant l'activité partielle⁴.

La France confinée

Puis, la vague arrive. Le sujet coronavirus progresse dans les esprits et les journaux comme sur les visualisations des épidémiologistes⁵. Le jeudi 12 mars, le président de la République décide la fermeture des écoles, de la crèche à l'université, un mécanisme massif de chômage partiel est envisagé, les salariés qui le peuvent sont appelés à télétravailler. Le lendemain, les rassemblements de plus de 100 personnes sont prohibés. Le 14 mars, 4 500 cas sont confirmés, dont 300 graves et 91 décès.



3 QUESTIONS À

Fouzi Fethi, responsable du pôle Droit et politiques de formation à Centre Inffo

"Permettre aux prestataires de reprendre leur souffle"

De nombreux textes ont été publiés depuis le 16 mars pour faire face à la crise sanitaire. Qu'en reprenez-vous ?

La priorité a été d'éviter des ruptures de financement, quitte à assouplir les modalités pour permettre aux CFA et organismes d'assurer la continuité pédagogique à distance. Des questions d'ordre opérationnel ou juridique sont réglées au fur et à mesure par le ministère du Travail. Et le report par ordonnance de l'échéance Qualiopi va permettre aux prestataires de reprendre leur souffle : ceux qui veulent continuer à être financés sur les fonds publics ou mutualisés auront un an supplémentaire pour être certifiés,

jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

La crise va-t-elle accélérer l'usage des formations à distance ?

Je ne sais pas, mais elle met en lumière une anomalie certaine : le paiement des prestations repose trop souvent sur le temps de présence du bénéficiaire et non sur les résultats attendus. La feuille d'émargement a été sacralisée au point que la majorité des certificats de réalisation sont produits à partir de ce document. Or, si on veut rendre compte de la grande variété des modalités de formation, les financeurs doivent sortir de cette culture d'"heures-stagiaires" au profit d'une prise en charge

au forfait axée sur les résultats de la formation. C'est le seul moyen de favoriser l'émergence d'un mode de preuve plus qualitatif de la réalisation de la prestation.

Quel impact pourrait avoir cette crise sur la mise en œuvre de la réforme ?

Il y a deux inconnues : le comportement des individus et des entreprises en matière de formation : en temps de crise, l'appétence est-elle à la formation ? La deuxième concerne le bon déroulement de la collecte et l'impact de la baisse de la masse salariale sur les financements 2020. Car les fonds mutualisés proviennent des contributions des entreprises, assises sur la masse salariale.

Propos recueillis par Christelle Destombes

REPÈRES

UN NOUVEAU BIG BANG ?

Déjà en proie à une réforme imposant au secteur de nombreuses adaptations, dont une marche forcée vers le numérique, le secteur de la formation professionnelle réclame un arrêt des mesures de *stop and go* qui le fragilisent. En 2017, le secteur rassemble 8 200 organismes dont l'activité principale est la formation, qui emploient 74 000 salariés, et est constitué à 80 % de TPE. 30 % sont des associations. Le secteur compte aussi 30 000 formateurs indépendants, dont beaucoup sont prestataires ou sous-traitants pour les grands cabinets, les CCI, le Cési, etc. Pour Martine Guérin, présidente du Sycfi, "si les formateurs disparaissent, s'ils n'offrent pas des prestations à la hauteur des défis aux entreprises pour le développement de l'employabilité et des compétences, la France a du souci à se faire".



Dans Paris confiné (ici le 17 mars 2020), le palais Bourbon, siège de l'Assemblée nationale.

COVID-19 : DISPOSITIONS D'URGENCE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES SALARIÉS, DES ALTERNANTS ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI

- Les organismes de formation doivent **suspendre l'accueil** (présentiel) des stagiaires (arrêté du 15 mars 2020). Ils peuvent organiser des **formations à distance**.
- Toutes les **sessions d'examen** sont **reportées**.
- Les **stagiaires en projet de transition professionnelle** peuvent être redirigés vers un autre organisme de formation.
- Le confinement est possible dans un **internat d'apprentissage** faute d'autre solution (dans ce cas, il y a maintien des frais annexes d'hébergement et de restauration par l'Opco).
- Les **règles de contrôle de service fait** sont **simplifiées**. Elles peuvent reposer sur une simple déclaration de réalisation.
- Le principe est le **maintien d'une rémunération** pour le bénéficiaire de la formation.
- Si son CFA ne met pas en place des cours à distance, l'apprenti va en entreprise, les **temps en CFA** seront récupérés. L'apprenti est un salarié de l'entreprise, il bénéficie des **dispositions de télétravail**, d'activité partielle, etc.



Dans une vidéo disponible sur YouTube, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, détaille les droits et devoirs des employeurs et des salariés pendant le confinement, aux termes des ordonnances.

6. Voir le dossier de Centre Inffo : <https://bit.ly/2y973kL>

7. Informations centralisées sur le site du ministère : <https://bit.ly/2QLaEMm>

Le ministère du Travail actif sans relâche

Ils visent à ménager la crise économique qui s'annonce, à organiser et amoindrir les multiples impacts qui, partout, surgissent. Le ministère publie des questions-réponses pour préciser les modalités de preuve des formations à distance ; gérer les annulations des sessions d'examen reportées *sine die*, ou les annulations pour cas de force majeure des formations via l'appli CPF ; mettre en place un fonds de solidarité pour les indépendants, dont pourraient relever les formateurs ; maintenir la rémunération des stagiaires⁷, etc.

Le 20 mars, le ministère du Travail fait état de 26 000 entreprises en activité partielle, concernant 560 000 salariés pour un coût potentiel d'1,7 milliard d'euros. Un projet de loi d'urgence sanitaire est adopté le 22 mars, qui permet de légiférer par ordonnances.

Lors conseil des ministres du 25 mars, 25 ordonnances sont adoptées. Elles prévoient des dérogations au Code du travail et la création d'un fonds de solidarité pour les entreprises ayant perdu une part substantielle de leur chiffre d'affaires, doté d'1 milliard d'euros, dont 250 millions apportés par les Régions. Deux autres séries d'ordonnances sont publiées aux JO du 28 mars et 2 avril 2020, portant alors le total à 36 ordonnances. ●

UN FUTUR INCERTAIN QUI POUSSE À REPENSER LA FORMATION

Après quelques instants de sidération, l'écosystème de la formation s'est mobilisé pour parer à la crise. S'il est encore trop tôt pour tirer un bilan chiffré des impacts de la crise, elle impose un tournant de la formation vers le numérique et consacre le secteur comme un acteur à part entière de la vie économique.

Christelle Destombes

"Le coronavirus fragilise les entreprises de formation", insiste Pierre Courbebaisse, président de la Fédération de la formation professionnelle (FFP).



Le secteur de la formation, c'est un tissu de TPE qui emploient plus de 100 000 collaborateurs, dont 30 000 indépendants, dépeint Pierre Courbebaisse, président de la Fédération de la formation professionnelle (FFP). Le coronavirus fragilise ces entreprises : il y a eu 95 % d'annulation de commandes dans le marché privé, sans report. C'est très grave !"

Certes, des mesures défensives ont été déployées : "Nous avons agi pour que notre secteur, qui doit être considéré comme un secteur économique à part entière, puisse bénéficier du fonds de solidarité pour les petites entreprises et du fonds de soutien de la BPI. Nous remercions les autorités, qui nous ont entendus", explique-t-il. Reste quelques menus problèmes : des factures restent impayées, les Opco, mais aussi les financeurs publics (Pôle emploi et Conseils

régionaux) tardent à régler des prestations. Ce que le ministère du Travail réfute. Du côté des consultants formateurs indépendants, réunis dans le Sycfi, "95 % des cabinets ont vu leur activité stoppée net", estime Martine Guérin, la présidente du syndicat. Les 5 % restants pratiquent pour une part de la formation à distance. Quelque chose de l'ordre de la catastrophe, pour ces indépendants relevant de multiples statuts – professions libérales, SAS, Sasu, EURL, portage salarial, autoentrepreneurs, etc. – pour qui le Sycfi s'est démené. "Nous avons échangé avec Muriel Pénicaud qui nous a confirmé que les consultants formateurs indépendants bénéficieraient des reports de charge pour les TPE et du fonds de solidarité", se satisfait Martine Guérin.

Maintenir le contact

Maintenir la continuité pédagogique. C'était le mot d'ordre de la ministre du Travail. Dès le début du mois de mars, l'association EdTech, qui fédère l'écosystème du numérique éducatif, s'engageait à accompagner chacun dans le virage numérique attendu. Son appel à la solidarité s'est soldé par la mise en ligne d'une plateforme recensant ressources et outils numériques, gratuits pendant la durée du confinement¹.

Rémy Challe, directeur général d'EdTech France, s'enthousiasme : "Nous ne nous attendions pas à ça. En une semaine, la plateforme est passée de 70 à 130, puis 200 solutions proposées, le site a reçu 10 000 visites uniques. L'idée n'est pas de profiter, mais de montrer les valeurs de cet écosystème, au service de la transmission." D'autant que la solution numérique n'est pas la panacée. Comme le souligne Pierre Courbebaisse, les formations en distanciel ne représentent que 9 % de l'ensemble. Par ailleurs, l'urgence première a été d'organiser la mise en

1. <https://solidarite.edtechfrance.fr>

“ Nous avons un pic de demandes de structures qui souhaitent transposer leurs formations en ligne ”

●●● contact des salariés en télétravail, d'où la popularité des outils comme Zoom (+ 1 270 % de téléchargement en un mois), Skype, Hangouts, etc. “Un des risques de cette période, souligne Rémy Challe, c'est de se précipiter vers les outils des Gafam². Mais des start-ups comme Glowbl ou Trello, qui offrent des solutions de classes virtuelles, ont été très sollicitées.”

Glowbl a en effet déployé dix fois plus de serveurs pour faire face à la charge et enregistre chaque semaine depuis la crise 10 000 nouveaux comptes créés (trente fois plus que d'habitude), indique Bérengère Pery, sa directrice marketing.

Pas tous à la même enseigne

Pour les contenus, l'heure n'est pas encore venue. Basculer vers le distanciel n'est pas toujours possible, et en contexte de crise, former les salariés n'est pas le premier réflexe. Les effets se font donc différemment sentir.

Alexandre Lect, président d'Edufactory, constate que certains clients grands comptes ont annulé d'importants projets de formation digitale, sans



Rémy Challe, directeur général d'EdTech France.

sions de formation qui devaient se tenir dans six pays différents d'ici fin avril. Antoine Amiel, directeur général, estime que les projets de ce type compensent ceux qui sont annulés : “Nous avons un pic de demandes depuis dix jours de la part de structures qui souhaitent transposer leurs formations en ligne.”

Pour tous, le même constat, résumé par Rémy Challe : “Cette période où on est obligé de recourir au distanciel va créer de l'usage et faire prendre conscience de l'efficacité de ces méthodes. On aura sans doute demain des dispositifs de formation pluriels, plus équilibrés, des modalités différentes.”

La FFP a d'ores et déjà décidé d'accélérer le programme lauréat du PIA “La formation digitale au service de l'employabilité et de la compétitivité”, pour accompagner la digitalisation des organismes de formation. Un plan de formation des formateurs au digital est en préparation. D'ores et déjà, près de 500 se sont inscrits à la formation en ligne Digital Learning Manager proposée gratuitement par Learn Assembly⁴. Le secteur de la formation rêve de devenir “une filière de la compétence avec les OF, les conseils RH, les certificateurs de compétences, les start-ups qui proposent des solutions pédagogiques, liste Pierre Courbebaisse. Elle pourrait avoir une vocation exportatrice.” ●



2. Désigne les géants du numérique : Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft.

3. <https://pia-ffp.org>

4. <https://solidarite.edtechfrance.fr/learn-assembly>



Martine Guérin, présidente du Sycfi (Syndicat des consultants formateurs indépendants).

report. Les clients publics qui suivent les consignes gouvernementales permettent d'encaisser le choc, mais le futur est incertain : “Tous nos clients sont impactés, si on n'a pas d'appui, on pourrait mourir.”

En revanche, Learn Assembly se voit confier d'importants projets : une université d'entreprise lui a demandé de basculer en distanciel 200 ses-

Accompagnement des transitions

HISTOIRE FAMILIALE ET VIE AU TRAVAIL

Mireille Broussous, journaliste

Martine Poulin, directrice du Cnam (Conservatoire national des arts et métiers) de Paris, docteure en sciences de l'éducation, spécialiste de l'accompagnement professionnel et de l'analyse des situations de travail, vient de publier un ouvrage intitulé *Récits de vie au travail. Accompagner autrement les transitions professionnelles* (éditions Qui plus est, 2020). Elle y revient sur la méthode originale des bilans de compétences mise en place au sein du Conservatoire dès 2005 et teintée d'une approche “socio-biographique”.

1 GÉNOGRAMME

1 300 bilans de compétences sont réalisés tous les ans par le Cnam grâce à une méthodologie qui revient aux sources familiales du rapport au travail. “Certes, cette méthode a un ancrage analytique, mais elle reste centrée sur le travail. Les participants sont avant tout appréhendés en tant qu'acteurs sociaux, d'où le récit de vie au travail”, tient à nuancer Martine Poulin. Dans un premier temps, les participants informés de la méthode ils doivent y adhérer pour en bénéficier travaillent sur leur génogramme, la configuration de leur famille et leur rapport au travail. À quel âge ont-ils entendu parler du travail pour la première fois et de quelle façon ? Quel était le projet de leurs parents pour leur avenir professionnel ? “Cela permet, bien souvent, à la personne de comprendre pourquoi elle est démotivée,



pourquoi elle a fait un burn-out ou très mal vécu un licenciement, et de mieux rebondir vers le futur professionnel qui fera sens pour elle”, explique Martine Poulin.

2 DES ATELIERS EN PETITS GROUPES

2 20 heures sont consacrées au bilan de compétences. Après une phase de réflexion individuelle, un travail en atelier (de deux fois quatre heures) regroupant quatre personnes permet à chacun de revenir sur son parcours de vie au travail. Il ne s'agit pas de raconter sa vie mais d'évoquer “l'héritage familial en matière de travail et de faire le récit de ses ruptures professionnelles. L'objectif n'est pas d'en rester à des impressions mais de re-mémoriser des faits précis”, précise Martine Poulin. Bien sûr, des émotions fortes peuvent surgir. Les conseillers-bilans, qui encadrent ces séances, doivent être capables de les accueillir. “Quand ils ouvrent une fenêtre pour investiguer un élément du parcours, c'est parce qu'ils se

sentent à même de la refermer”, précise Martine Poulin.

3 ANALYSE DU TRAVAIL

3 La méthode apporte aussi aux participants des clés concernant l'organisation du travail. “Certains ont été pris dans une spirale infernale qu'il est important de décrypter. Ils ont surinvesti leur emploi et en prennent conscience. Le bilan est aussi le moment où l'on peut s'interroger sur sa façon d'agir, sur son attitude en situation de conflit et de se donner une ligne d'action”, indique Martine Poulin. La méthode est impliquante et peut être éprouvante pour les bénéficiaires mais les résultats sont là. “Elle leur permet de retrouver une dynamique positive par rapport à leur projet professionnel. Comme ce cadre du secteur bancaire devenu Parisien malgré lui, qui a décidé de revenir dans les Vosges, sa région natale, pour y exercer le métier de garde forestier !”, raconte Martine Poulin. ●

Management agile

UNE SITUATION DE TÉLÉTRAVAIL HORS-NORME

Mireille Broussous, journaliste

UNE CRISE RÉVÉLATRICE

“La crise aura un effet révélateur. Quand le management est descendant et qu’il y a un problème de confiance, il est très difficile de maintenir l’engagement des salariés. Les qualités et les défauts des managers vont être mis en évidence. Il y aura ceux qui seront capables de sortir des sentiers-battus et de leur zone de confort en favorisant la dimension collaborative du travail via le télétravail tout en maintenant un niveau d’émotion acceptable et ceux qui n’auront pas la capacité d’accepter le changement”, constate le consultant Ghislain Jouclas.

de partager les difficultés et les solutions que chacun a pu trouver”, explique Ghislain Jouclas. Des entretiens individuels informels par téléphone peuvent aussi être prévus afin de maintenir l’engagement des collaborateurs. “Il est indispensable que les managers développent leur écoute, apprennent à questionner les membres de leur équipe. C’est l’occasion ou jamais pour eux de développer cette qualité et de recréer ainsi du lien et de nouvelles interactions. Une nouvelle forme d’intelligence collaborative peut ainsi voir le jour”, conclut Ghislain Jouclas. ●

Le télétravail s’impose aux entreprises alors que beaucoup n’y sont pas préparées. “La culture managériale favorise peu le télétravail. Les managers sont souvent dans la supervision et ne développent pas l’autonomie des collaborateurs”, souligne Ghislain Jouclas, spécialiste du télétravail, dirigeant du cabinet de conseil et formation Jouclas Conseil. L’environnement dans lequel il s’impose aujourd’hui est aussi très particulier en raison d’une proximité des télétravailleurs avec leurs enfants et leur conjoint dans les habitations – ils ont rarement leur propre bureau. En outre, en temps normal, les salariés n’y recourent seulement qu’une ou deux journées par semaine.

► Évaluer les besoins

“Lorsqu’on manage une équipe dans ces conditions extrêmes, il faut faire preuve de bon sens, d’humilité

et d’humanité. Chacun avance en apprenant”, rappelle Ghislain Jouclas. Tout d’abord, il est indispensable d’analyser l’impact de la crise sur l’entreprise, de faire le point sur le travail qui doit être effectué par les salariés pour pérenniser son activité tout en maintenant leur employabilité. Puis, il est important d’accompagner les collaborateurs dans le télétravail en évaluant leur capacité à poursuivre leur activité en fonction de leur équipement technologique, de leur vie de famille, et des difficultés qu’ils rencontrent en fonction de leur métier.

► Maintenir le lien

“Il est important de créer des rituels afin de maintenir le lien. Il est possible d’organiser deux réunions hebdomadaires tout simplement pour faire le point sur le travail mais aussi sur ce que vivent les collaborateurs. Il est important



Cour de cassation

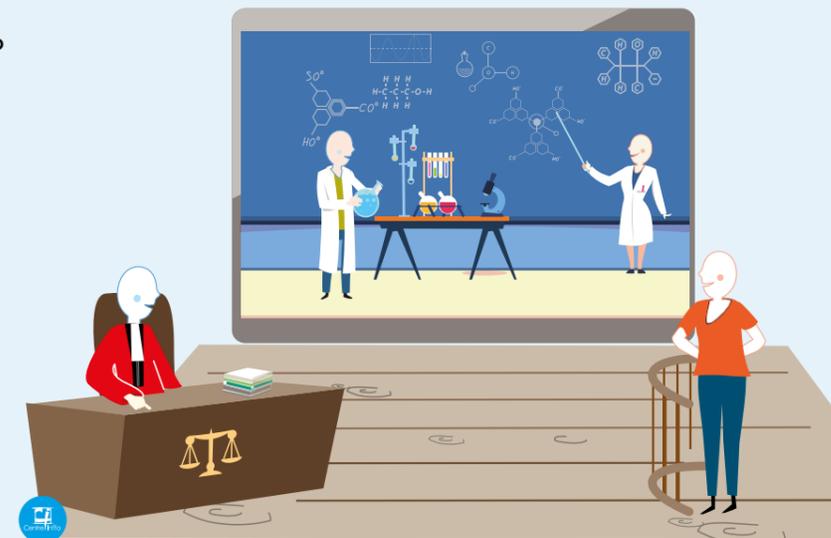
LES CRITÈRES DE L’OBLIGATION D’ADAPTATION DES SALARIÉS À LEUR POSTE DE TRAVAIL

Valérie Michelet, consultante senior en droit de la formation à Centre Inffo

Deux décisions de la Cour de cassation reviennent sur les critères de l’obligation d’adaptation qui pèse sur l’employeur. L’une concerne l’inaction du salarié, critère jugé inopérant pour se libérer de l’obligation d’adaptation. L’autre précise que cette obligation est remplie si le salarié a bénéficié d’une formation “adéquate et adaptée”.

La Cour de cassation, dans une décision du 13 juin 2019, rappelle que c’est sur l’employeur que pèse la charge de la preuve qu’il a assuré l’adaptation des salariés à leur poste de travail et veillé au respect de leur capacité à occuper un emploi. Doit donc être censurée la décision des juges du fond qui, pour rejeter la demande formée au titre du manquement de l’employeur à son obligation de formation, retient que le salarié n’a pas répliqué à l’argument des employeurs successifs au sujet de propositions de formation qui lui avaient été présentées et qu’il a refusées. On notera que cette décision a été rendu sous le visa combiné des articles L. 6321-1 du Code du travail (fondant l’obligation d’adaptation à la charge de l’employeur) et 1315 du Code civil (posant le principe selon lequel celui qui se prétend libéré d’une obligation doit justifier du fait qui en a produit l’extinction) (dans leur rédaction applicable à la cause).

Cour de cassation, chambre sociale, 13 juin 2019, n° de pourvoi : 17-31295.



► Si le salarié a bénéficié d’une formation adéquate et adaptée

Une autre décision de la chambre sociale de la Cour de cassation, datée du 6 mars 2019, déboute de ses demandes un ancien salarié. Il faisait valoir que son licenciement pour insuffisance professionnelle ne reposait pas sur une cause réelle et sérieuse, du fait que l’employeur avait manqué à son obligation de formation. La formation dont il avait bénéficié après un changement de poste était, selon lui, ni adéquate ni adaptée au poste et aux responsabilités qu’il exerçait désormais. Les juges de la Haute cour s’en sont remis au pouvoir d’appréciation souverain des juges du fond des

éléments de fait et de preuve qui leur avaient été soumis. Ces derniers avaient relevé que l’employeur avait rempli son obligation de formation en adéquation avec le poste du salarié, en faisant bénéficier le salarié de deux formations en lien avec ses fonctions. L’insuffisance professionnelle reprochée au salarié, qui s’était vu assigner des objectifs précis, lesquels avaient donné lieu à un bilan négatif, résultait d’un manque de rigueur et de dysfonctionnements dont l’employeur donnait la liste, et non du défaut de formation.

Cour de cassation, chambre sociale, 6 mars 2019, n° de pourvoi : 17-20886. ●

Lire dans LES FICHES PRATIQUES DU DROIT DE LA FORMATION

• Fiche 24-2 : Obligation d’adapter le salarié à son poste de travail (accès abonnés)

• www.centre-inffo.fr/droit-de-la-formation/les-fiches-pratiques-du-droit-de-la-formation

CHAQUE JOUR À 13 HEURES,
PRENEZ VOTRE PAUSE-CAFÉ AVEC CENTRE INFFO
POUR BIEN DÉMARRER L'APRÈS-MIDI!

NEWSLETTER DE CENTRE INFFO



L'EXPRESSO COMPÉTENCES
UNE IDÉE INSPIRANTE PAR JOUR, ÇA VOUS DIT ?

Recevez une initiative originale,
une expérience innovante, une pratique
percutante en faveur du développement
des compétences.

ABONNEZ-VOUS

C'est gratuit sur

www.centre-inffo.fr/produits-services/produits/lexpresso-competences



CONTACT DOCUMENTATION

l.lebars@centre-inffo.fr
www.ressources-de-la-formation.fr

contact.commercial@centre-inffo.fr
www.centre-inffo.fr

Guide
PRO

LE + Les produits, services et formations
proposés par Centre Inffo.

Les guides juridiques de Centre Inffo REmplir LE BILAN PÉDAGOGIQUE ET FINANCIER

Déclarer son BPF est une obligation pour tout prestataire de formation. Exceptionnellement cette année, la **date de clôture est reportée au 30 juin 2020**. Le formulaire a évolué pour intégrer les nouveautés de la réforme. L'édition 2020 du guide juridique édité par Centre Inffo "**Remplir le bilan pédagogique et financier**" vous aidera à remplir votre BPF dans le respect de la réglementation. ●

+ D'INFOS
14,22 € HT en PDF sur : <https://boutique.centre-inffo.fr>

Expertise LES WEBINAIRES DE CENTRE INFFO

Même confinés, les experts de Centre Inffo restent mobilisés et vous proposent trois nouveaux webinaires, sur des thèmes d'actualité, les **14, 23 et 28 avril 2020**.

Le 14 avril 2020 à 14 h. 30 :
Covid-19 - Suspension de l'accueil des stagiaires : quelle continuité pédagogique ? Quelle continuité des financements ?
Inscription sur www.webikeo.fr ●

+ D'INFOS Pour connaître les thèmes des webinaires des 23 et 28 avril, rendez-vous également sur : www.webikeo.fr

Les productions documentaires de Centre Inffo BIBLIOGRAPHIE - ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : TRAVAIL ET EMPLOI DES FEMMES

Cette bibliographie regroupe une sélection de références de rapports, ouvrages et articles de périodiques relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'égalité dans l'éducation et l'orientation, au travail et à l'emploi des femmes. Vous y trouverez également des références de guides et de bonnes pratiques ainsi qu'une série de ressources. ●

+ D'INFOS www.ressources-de-la-formation.fr



Les événements de Centre Inffo PARTENARIATS ENTRE ORGANISMES DE FORMATION ET CERTIFICATEURS : repères pour rendre son offre éligible au CPF et aux autres dispositifs de financement

Il est important pour les prestataires d'avoir une offre éligible au CPF et aux autres dispositifs de financement. Pour en disposer sans construire vos propres certifications, un partenariat avec des organismes certificateurs est possible. Cette matinée d'actualité vous donnera les clés de décryptage de ces stratégies de partenariats. ●

▶ Le 23 juin 2020 de 9 h. à 13 h.
à la MGEN, 3 square Max-Hymans, 75015 Paris.

+ D'INFOS www.centre-inffo.fr/evenements/partenariats-entre-organismes-de-formation-et-certificateurs-reperes-pour-rendre-son-offre-eligibile-au-cpf

SE FORMER À LA GESTION DE TIERS-LIEUX

Parce qu'ils répondent à de nouveaux besoins sociétaux et d'aménagement territorial, les tiers-lieux sont en pleine expansion. Au nombre de 1 800 selon le comptage effectué par la mission Coworking¹, et probablement beaucoup plus, cet essor génère une demande de professionnalisation qui va elle aussi croissante. L'offre s'en ressent.

Nicolas Deguerry



1 800
c'est le nombre de tiers-lieux en France référencés, en 2018, par la mission Coworking.



1. Rapport de la mission "Coworking : territoires, travail, numérique", remis au gouvernement par Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation Travailler, en septembre 2018.

Animée d'un projet de reconversion alors qu'elle était salariée en charge du programme Erasmus dans une Université bruxelloise, Emily Flambeaux a découvert au fil de ses recherches que son projet associatif à vocation culturelle dans son village d'enfance de Haute-Garonne (Aurignac), répondait aux critères du tiers-lieu. Problème : comment s'assurer de la viabilité économique de son projet ? La réponse viendra de Sinny & Ooko, pionnier des tiers-lieux culturels en Île-de-France et organisme de formation. Après avoir lancé en 2017 une formation de 40 heures dédiée à la conception et l'exploitation de tiers-lieu, l'organisme vient de franchir une étape supplémentaire en créant le "campus des tiers-lieux".

Incubateur formateur

Lancé en décembre 2019, le campus se veut un incubateur à même d'accompagner l'ouverture de trente tiers-lieux par an. D'une durée de 220 heures étalée sur six mois, le parcours comprend "163 heures de formation socle qui permettent de couvrir les fondamentaux de la gestion d'un tiers-lieu, du diagnostic territorial à l'animation en passant par les aspects économiques, auxquelles s'ajoutent 43 heures d'accompagnement personnalisé à chaque projet et neuf heures de mentoring", explique Maud Schweblin, coordinatrice Pôle formation & accompagnement du campus.

Le profil des candidats ? "Historiquement, un public en reconversion en quête de sens essentiellement féminin (80 %), mais une évolution apparaît avec l'émergence d'hommes de 25 à 30 ans, et de personnes déjà en poste qui viennent chercher



Au campus des tiers-lieux de Sinny & Ooko à Pantin, en Île-de-France. Il aide au développement de projets de tiers-lieux : ingénierie, formation et accompagnement.

d'autres modèles économiques", précise-t-elle. Point commun à l'ensemble des publics : une soif de "savoirs opérationnels" et un intérêt marqué pour la "co-construction territoriale".

Transfert d'expérience

Stagiaire de la formation courte Sinny & Ooko en juin 2019, Emily Flambeaux s'estime comblée et, surtout, "décomplexée" quant à son projet de tiers-lieu rural. Sur le point d'ouvrir son espace, elle souligne avoir gardé le contact avec sa promotion, tout en bénéficiant aujourd'hui d'un accompagnement par la Boutique de gestion (BGE) et de l'offre de formation locale dédiée aux tiers-lieux.

Pour Antonin Hofer, habitué des fab labs et responsable de la vie associative chez Villes internet, l'objectif était d'"apporter une première brique" à son projet d'écriture de tiers-lieu. Après avoir suivi la formation en novembre 2019, il décrit une

Le FabLab d'Université de Paris est un lieu où des technologies pointues sont mises au service des échanges, de la créativité et de la réalisation de projets.



“Ni l'espace socialement clos du domicile, ni l'espace contraint du lieu de travail”

semaine d'une grande densité qui lui a donné confiance. "L'équipe a beaucoup communiqué sur son vécu, c'était presque un transfert d'expérience, proche de la formule clés en main", apprécie-t-il. Prêt à se lancer ? "Je vais d'abord chercher du travail dans un tiers-lieu parce que je veux acquérir de l'expérience", tempère-t-il.

Une offre en pleine expansion

Outre Sinny & Ooko, il faut notamment compter avec La Coopérative tiers-lieu(x), aujourd'hui présente en Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire, qui propose depuis 2015 une formation de facilitateur tiers-lieux. En 2020, le catalogue propose une formation-action de vingt jours répartis sur neuf mois, dédiée au pilotage des tiers-lieux, ainsi que deux formations courtes de trois jours (Ouvrir un café associatif et Créer une librairie).

En Occitanie, la structure d'accompagnement Les Imaginations fertiles proposent à Toulouse une formation de deux jours à la création, l'animation et la gestion de tiers-lieux. En Limousin, Alipitic, association créée en 2003 par douze entreprises locales pour développer la filière numérique régionale, propose depuis trois ans une formation de coordinateur-gestionnaire de tiers-lieux d'une durée de 399 heures réparties sur six mois. Dispensé en formation à distance accompagnée enrichie de dix jours de rencontres et d'ateliers dans des tiers-lieux, le cursus accueillera sa quatrième promotion en octobre 2020. L'Afpa est également présente, avec une formation de gestionnaire de tiers-lieu au catalogue, sans date de session annoncée à ce jour.

À noter également que le monde universitaire n'est pas en reste : non seulement les universités multiplient les ouvertures de tiers-lieux, mais elles investissent aussi désormais le champ de la formation avec, par exemple, le master Gestion des territoires et développement local : tiers lieux et

dynamiques territoriales, proposé par l'Université polytechnique des Hauts-de-France. On peut aussi signaler le diplôme universitaire "Espaces communs", lancé en 2019 par Yes We Camp, en partenariat avec la coopérative Ancoats, CoDesign-It et l'Université Paris Est-Marne La Vallée.

En écho au verdissement des formations dans le sillage de la transition écologique, il faut aussi s'attendre à voir émerger une coloration "tiers-lieux" dans de nombreuses formations de l'animation socio-culturelle. Ceci, qu'il s'agisse de l'historique Bafa ou du projet de création d'une certification "Agent de convivialité" né du Social Bar créé à Paris en 2016 par le fondateur de VAE Les 2 Rives David Rivoire et Renaud Selligman. ●



TIERS-LIEUX, UN TERRITOIRE PERMÉABLE

Le tiers-lieu est ce territoire perméable qui n'est ni l'espace socialement clos du domicile, ni l'espace contraint du lieu de travail. Le sociologue américain Ray Oldenburg serait le premier à avoir théorisé le concept, dans son ouvrage *The great good place*, paru en 1989 et non traduit en français. L'auteur y développe l'idée que les lieux intermédiaires de socialisation et d'échange sont essentiels au bon fonctionnement des sociétés démocratiques. Selon Ray Oldenburg, la finalité de rentabilité économique maximale des surfaces commerciales les empêche de tenir ce rôle. Pour Denis Stokkink, président du cercle de réflexion Pour la solidarité, le tiers-lieu "place au cœur de son fonctionnement les idées de communauté, de solidarité et de citoyenneté". La version contemporaine du tiers-lieu synthétise selon lui trois transformations de la société : la révolution du travail, l'émergence de la société apprenante et la transition écologique.



PHILIPPE COUVE,

DIRECTEUR ET FONDATEUR DE SAMSA.FR, ORGANISME DE FORMATION DANS L'UNIVERS DES MÉDIAS ET DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Parcours

1990

début sa carrière de journaliste (France Inter, AFP, Radio France Internationale).

2000

s'immerge dans le digital en devenant rédacteur en chef du site d'info rfi.fr. Il lance la première émission de radio d'Europe présente sur les réseaux sociaux en 2007 : l'Atelier des médias.

2010

fonde Samsa.fr (organisme de formation) pour accompagner les médias, les institutions et les marques dans leur transformation digitale.

“TÉLÉTRAVAIL, DISTANCIEL, PODCAST : LE CORONAVIRUS POUSSE À DIVERSIFIER SON OFFRE DE FORMATION”

“Pivoter”, dans le vocabulaire des start-up, c’est s’adapter rapidement à une nouvelle donne et proposer de nouveaux services. Question de survie ! Avec le confinement, la jeune pousse de formation Samsa.fr est devenue une productrice de podcasts. D’autant que, explique son fondateur, Philippe Couve, “le propre de l’audio est de mettre en avant la force de la voix qui transmet l’empathie”. Pas inutile dans le contexte.

Propos recueillis par Éric Delon

Quels objectifs poursuivez-vous à travers Samsa ?

Samsa.fr est un organisme de formation et de conseil que j’ai créé voici une dizaine d’années, après avoir vécu la révolution numérique dans le monde du journalisme. Ce secteur a été l’un des premiers secteurs fortement impactés par le numérique dès la fin des années 1990. Cette expérience, je l’ai mise au service de tous en 2010. Aujourd’hui, avec une équipe permanente d’une dizaine de personnes à Paris et une cinquantaine d’experts indépendants, nous formons et conseillons les plus grands médias en France, Suisse et Belgique. Nous intervenons aux côtés de grandes entreprises et d’institutions publiques.

Quelles modifications l’épidémie du coronavirus et les nombreux jours de grève récents ont-elles apporté dans votre organisation ?

La crise du coronavirus s’est traduite immédiatement par une activité réduite à zéro dans le domaine de la formation professionnelle, car nos clients sont avant tout demandeurs de formations en présentiel. Ce qui nous a conduit à “pivoter”, comme on dit dans le monde des start-up, en proposant d’autres services aux entreprises, notamment la conception et la réalisation de podcasts pour leur communication interne. Venant du monde de l’audiovisuel et formant des dizaines de personnes chaque année au podcast

“ Travailler à distance permet de développer des habitudes, des techniques, des savoir-faire, des compétences et des rituels qui persisteront une fois la crise terminée ”

audio, nous devenons aujourd’hui d’authentiques producteurs de podcasts. Il s’agit d’un dispositif idéal pour promouvoir une communication chaleureuse dans ces temps de confinement.

Le propre du podcast audio est de mettre en avant la force de la voix qui transmet l’empathie et l’émotion. La simplicité de la technique permet de participer à distance sans disposer d’un matériel particulier. Autre avantage, la souplesse dans la réalisation et la maîtrise des coûts.

Côté organisation interne, nous avons une particularité chez Samsa.fr. Depuis l’origine, le télétravail fait partie intégrante de notre organisation quotidienne. Notre responsable pédagogique est même allée s’installer un mois à Bali (Indonésie) l’an dernier, d’où elle a travaillé sans que personne parmi nos clients ne s’en aperçoive, car elle était à son poste afin de répondre à leurs questions et encadrer le travail de nos formateurs, comme d’habitude. Aujourd’hui, nous avons décidé de partager cette expérience et ce savoir-faire dans des ateliers en ligne de formation express à distance pour gagner en efficacité dans le télétravail.

Pensez-vous que ce type de phénomène, cette épidémie, va influencer sur les projets de formation à venir de vos entreprises clientes, de vos futurs stagiaires ?

Les besoins de nos clients vont sans doute évoluer, même s’il est encore un peu tôt pour avoir les idées claires sur ce point. Nous les sollicitons depuis de nombreux mois pour leur vanter les formations en ligne. Jusqu’à présent, leur appétence en la matière était faible, pour ne pas dire inexistante.

De notre côté, en revanche, tout est prêt. Un important travail de formation interne a été réalisé depuis un an sur les formations à distance afin de ne pas se contenter de reproduire les formations présentiels, mais pour créer de véritables expériences de formation en ligne. La crise actuelle nous conduit à accélérer la mise en œuvre de ce travail préparatoire. Par ailleurs, nous profitons de cette période pour enrichir notre catalogue de nouvelles formations (*motion design*,

CORONAVIRUS, QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES APPRENTIS ?

Depuis le 12 mars dernier, 1 000 centres de formation d’apprentis (CFA) ont eu pour ordre de ne plus accueillir leurs 500 000 apprentis pour cause d’épidémie. L’Association nationale des apprentis de France (Anaf) a précisé que si les étudiants devaient être “renvoyés chez eux”, les apprentis, eux, devaient se mettre à disposition de leur entreprise, “si les formations en ligne ne sont pas prêtes”. “En cas de chômage partiel, l’apprenti suit les mêmes règles que le salarié normal”, a ajouté l’Anaf.

chatbot¹) que nous proposerons en présentiel dès que l’activité pourra reprendre.

Le e-learning, le distanciel vont-ils sortir définitivement renforcés ?

Il est difficile de se projeter dès maintenant sur la sortie de crise. On peut tout de même imaginer que le fait de devoir travailler à distance va permettre de développer des habitudes, des techniques, des savoir-faire, des compétences et des rituels qui persisteront une fois la crise terminée. J’anticipe que certaines barrières ou préventions vis à vis de la formation à distance vont tomber. Cela ne signifie pas que tout se fera en distanciel, mais dans des combinaisons intelligentes qui croiseront le meilleur des deux mondes (présentiel et distanciel).

Je pense que la formation professionnelle en *blended²* va se développer à une plus grande échelle. Reste toutefois la question de l’état dans lequel les entreprises vont sortir de cette crise. Je pense que lorsque l’activité reprendra, la formation ne sera pas la priorité numéro un. J’anticipe une reprise très progressive de l’activité de formation. ●



1. Animation graphique, robot conversationnel.

2. Mixte.

UNE PIERRE POUR LA FORMATION DE RÉFUGIÉS TIBÉTAINS

À Conflans-Sainte-Honorine, dans les Yvelines, l'association La Pierre Blanche vient en aide à des réfugiés dont la plupart viennent du Tibet. Dans le cadre du volet Intégration professionnelle des réfugiés du Pic (plan d'investissement dans les compétences), la structure, installée sur une péniche, a mis en place une politique d'insertion professionnelle depuis le mois de novembre 2019.

Guilherme Ringuenet



Des visites sont organisées, comme ici au musée du Quai Branly, pour que les réfugiés sortent un peu de leur quotidien difficile.

Un grand sourire aux lèvres. Joudya Jean-Baptiste-Linard, chargée d'insertion, est heureuse. "Lobsen vient d'être recruté, explique-t-elle. C'est le petit-ami d'une réfugiée que je suis. Il est venu me voir début janvier avec un projet en tête : devenir maître sushi. Nous avons tenté notre chance après avoir vu une annonce pour une grande chaîne. Cela a marché !"

La journée ne fait que commencer. À La Pierre Blanche, l'activité bat déjà son plein. Sur les quais de la Seine, le bateau "Je sers" reçoit sans discontinuité. Des habitants viennent de déposer des couvertures tandis que des bénéficiaires se rendent dans la cabine du bateau reconvertie en bureau. "Attestation d'hébergement, ouverture de droits à la Caisse primaire d'assurance maladie...", énumère Hugues Fresneau, le directeur.

Fondée en 1988 par le prêtre catholique Arthur Hervé, l'association compte aujourd'hui 15 salariées. Sans compter la présence de prêtres assumptionnistes. Trois cent soixante-cinq jours par an et à raison de trois repas par jour, La Pierre Blanche apporte son aide aux plus nécessiteux, Français comme étrangers. "En 2012, sont arrivés les premiers Tibétains, par hasard, explique le directeur. Depuis, il en arrive régulièrement, car ils savent qu'ici nous pourrions les aider. Mais nous sommes ouverts à tous."

Plan d'investissement dans les compétences

C'est sur les hauteurs de Conflans-Sainte-Honorine que sont installés les locaux destinés à l'insertion professionnelle. "Dans le cadre du volet Intégration professionnelle des réfugiés du plan d'investissement dans les compétences (Pic), nous avons répondu à un appel d'offres, en mai 2019", expose Marion Louyot, chargée de projet.

En outre, depuis 2018, la structure a été retenue pour être opérateur de formation linguistique à visée professionnelle dans le cadre du programme IO4 "Intégration et accès à la nationalité française", prévu par la loi du 7 mars 2016 relative aux droits des étrangers en France. "Un professeur de français langue étrangère travaille avec nous", indique Marion Louyot.

Joudya Jean-Baptiste-Linard a été embauchée grâce aux financements provenant du Pic. Avant que n'arrive un nouveau bénéficiaire, elle fait



Joudya Jean-Baptiste-Linard a été recrutée comme chargée d'insertion professionnelle par l'association La Pierre Blanche en fin d'année 2019.

le relevé des personnes qu'elle suit actuellement. "Ils sont douze. J'ai déjà eu six retours à l'emploi, dont deux CDI", se félicite-t-elle.

Tsu Wang s'approche discrètement du bureau. La jeune femme de 32 ans, originaire du Tibet en est à son onzième rendez-vous. "Je suis arrivée en France en janvier 2019", raconte-t-elle dans un français prometteur. "Elle s'ouvre de plus en plus", observe la conseillère d'insertion. "J'ai été scolarisée dans des monastères tibétains jusqu'au début de mon adolescence", poursuit la Tibétaine. Ensuite, elle a aidé ses parents à la ferme. "Les niveaux sont variés, décrypte la chargée d'insertion. Beaucoup ont des compétences liées à leurs parcours personnels. Celles-ci portent sur la cuisine ou l'agriculture. Nous avons également des bac + 5. Ce sont ceux qui ont vécu en exil en Inde."

Tsu Wang voudrait devenir bibliothécaire. Les exercices qui permettent de définir son profil, ses compétences et de définir son projet vont dans ce sens. "Dans l'immédiat, ce n'est pas réalisable, note Joudya Jean-Baptiste-Linard. Nous n'aban-



Les bénévoles assurent des cours de langue. Une professeure de français langue étrangère intervient aussi.

“ La structure a été retenue pour être opérateur de formation linguistique ”

donnons pas l'idée, mais il faut le considérer dans une approche à moyen terme. Dans le cadre du suivi, j'essaie de voir les bénéficiaires deux fois par semaine pour affiner notre recherche. Puis, nous cherchons des formations et voyons quel levier mobiliser", relate la chargée la professionnelle. En attendant pour Tsu Wang, une autre piste se dégage. Celle d'agent d'accueil. La recherche de formation a débuté. La Tibétaine entrevoit enfin son futur prendre forme en France.

Forte demande de formations

La Pierre Blanche vit essentiellement de dons. Heureusement, elle peut compter sur la centaine de bénévoles qui lui apportent un soutien actif. Bien avant que l'État apporte des fonds sur des actions précises, l'association du père Arthur Hervé comptait dans ses rangs des chargés d'insertion bénévoles et des professeurs de français. "Alimentation, hygiène, hébergement, au fur et à mesure La Pierre Blanche a mis en place un panel complet pour une insertion globale", résume Marion Louyot.

Si des actions mises en place comme celle de l'Intégration professionnelle des réfugiés du Pic sont bienvenues, la chargée de projet regrette que "pour les demandeurs d'asile de moins de six mois, les appels d'offres ne concernent que de l'accompagnement social. En matière de formation, il n'y a rien pour ces personnes. C'est regrettable, car elles sont demandeuses". ●

UN PAYS SOUS DOMINATION CHINOISE

En 1950, un an après la proclamation de la République populaire de Chine, Mao Zedong ordonne l'invasion militaire du Tibet. En 1959, le dalaï-lama, chef d'État du Tibet, s'expatrie. Depuis, les Tibétains vivent sous l'occupation de Pékin qui leur interdit, notamment, de parler leur langue ou de pratiquer le bouddhisme. La France est l'un des derniers pays à leur accorder le statut de réfugié politique.

VALÉRIE FICHEUX PRATICIENNE DE LA RECONVERSION

Pas de reconversion sans formation, assure Valérie Ficheux, consultante en webmarketing, et auteur d'un livre intitulé *Reconversion : osez. L'autre moitié du chemin*¹. Tout son parcours professionnel en témoigne.

Laurent Gérard



Quand Valérie Ficheux parle de reconversion, on peut lui accorder qu'elle connaît un peu le sujet. Infirmière de formation, "avec déjà des envies d'indépendance", comme elle le dit, elle lance son propre restaurant "Le Pot Beaujolais" à Lille, puis se reconvertit en tant que déléguée médicale dans la prise en charge du patient. Elle crée ensuite sa marque de maroquinerie éthique². Puis elle opère un petit virage de trois ans dans la gestion de patrimoine. Avant de démissionner à 50 ans, "sans aucune idée de business", mais avec l'idée d'entreprendre : entreprendre pour sa vie professionnelle autant que pour son épanouissement personnel.

Montrer le chemin

Une rencontre l'amène dans le domaine du webmarketing, auquel elle ne comprend au départ pas grand-chose. Elle décide d'écrire un premier livre, *Fais la moitié du chemin...*, qui decode justement "le charabia du webmarketing", pour tous ceux qui se lancent comme elle sur le web. Aujourd'hui, Valérie Ficheux est consultante en webmarketing, et veut aider en parallèle les gens à "oser changer leur vie", en les aiguillant, via son livre fraîchement publié, *Reconversion : osez* (sous-titré *L'autre moitié du chemin*), ses ateliers et de l'accompagnement personnalisé jusqu'à mettre en place un projet sur le web.

"Je veux impacter un maximum de personnes : 80 % de la population active rêve de changer de métier, assure Valérie Ficheux. Je veux ouvrir la porte de la cage à toute personne qui se plaint, qui est en dépression, en burn-out, qui ne veut pas reprendre le travail suite à une maternité, qui est au chômage : je veux leur montrer le chemin, que tout est possible. Il suffit de posséder les bonnes clés pour changer sa vie !"

80 % de la population active rêve de changer de métier. Je veux ouvrir la porte de la cage"

Investir sur soi-même

Mais pas d'angélisme dans ce propos. Pas de recette miracle. Pas de négation des efforts et des risques. L'échec est, prévient-elle, toujours possible, "simplement il faut le dédramatiser et le dépasser". Bref, pour Valérie Ficheux, oser c'est investir, et investir ne se fait pas à la légère. "Vous ne pourrez pas changer de vie si vous n'investissez pas. Cela marche ainsi dans tous les domaines. Si vous n'êtes pas prêt à investir sur vous-même, il ne faut pas vous lancer dans l'entrepreneuriat, car il va être très compliqué d'en vivre. Il faut investir sur vous-même, que ce soit avant de démarrer, pour vous aider à la mise en place de votre nouveau projet ou dans le cadre de votre évolution."

"Soit on délègue, soit on se forme"

Et surtout, souligne-t-elle : il faut se former. Valérie Ficheux assure que "soit on se forme, soit on délègue". Tous les accès à la formation sont bons à prendre (CPF, plan de développement des compétences de l'entreprise, formations Pôle emploi, etc.), dit-elle, mais elle ajoute : "Investissez vos deniers personnels en formation. Et soyez sûr qu'à chaque fois que vous achetez une formation, vous allez vraiment la regarder jusqu'au bout, parce que vous en avez réellement besoin." ●



1. <https://valerieficheux.fr/osez>
2. www.masacoche.monideal.fr

bio

1986-1992
infirmière hôpital et libérale

2008-2011
gestionnaire de patrimoine

1995-2005
restauratrice

2011-2016
déléguée médicale

2005-2008
déléguée médicale

PACK BIMÉDIA



INFFO FORMATION

Abonnement 12 mois de date à date + version PDF
Tous les 15 jours, le magazine n° 1 des acteurs de la formation et de l'orientation.



LE QUOTIDIEN DE LA FORMATION

Abonnement 12 mois de date à date + accès aux archives du Quotidien de la formation
Chaque matin à 7 heures, votre lettre numérique sur l'actualité de la formation et de l'orientation.

Nouvelle formule!

2 ABONNEMENTS INCONTOURNABLES
UNE OFFRE PRIVILÉGIÉE
Bénéficiez de 15% de réduction sur les abonnements



Tarifs et abonnement sur : boutique.centre-inffo.fr
Contact commercial : Tél. : 01 55 93 91 90
contact.commercial@centre-inffo.fr
www.centre-inffo.fr



SUR LE WEB

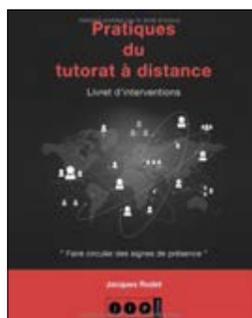
Le secteur de la EdTech au secours de la pandémie

Interview de Charlotte Fillol, Institut Sapiens, 23 mars

“Les technologies d’enseignement à distance permettent d’assurer une véritable continuité scolaire durant le confinement.” L’Institut Sapiens a interviewé Charlotte Fillol, maître de conférences en gestion à l’Université Paris-Dauphine et vice-présidente d’Openclassrooms, sur le rôle des EdTech dans la crise actuelle et dans la transformation future de notre système d’éducation.

+ D’INFOS

www.institutsapiens.fr/le-secteur-de-la-edtech-au-secours-de-la-pandemie-entretien-avec-charlotte-fillol



Jacques Rodet
Vissoie [Suisse] :
JIP éditions, février
2020. 168 p.

PUBLICATION

Pratiques du tutorat à distance

Livret d’interventions

Cet ouvrage est consacré aux interventions que les tuteurs à distance sont amenés à réaliser pour accompagner de manière efficiente les apprenants. Il comprend des exemples d’interventions tutorales à réaliser, à partir d’objectifs tutoraux génériques et inclut des activités d’autoformation.

+ D’INFOS

<https://sites.google.com/site/pratiquesdetutoratadistance>



Éducation permanente,
mars 2020. 192 p.

PUBLICATION

Narration du vécu et savoirs expérientiels

Ce dossier d’*Éducation permanente*, dirigé par Hervé Breton, interroge les relations entre les pratiques de narration du vécu et les savoirs expérientiels. Ancrés dans différents contextes (formation des adultes, vie au travail, accompagnement en santé, VAE), il montre la puissance formatrice des récits lors du passage de l’expérience au langage et de la socialisation des récits au sein des collectifs de travail.

+ D’INFOS

www.education-permanente.fr/public/articles/articles.php?id_revue=1763



SUR LE WEB

“Nous savons aujourd’hui quels sont les métiers vraiment essentiels”

Interview de Dominique Méda, Politis.fr, 25 mars 2020

Les inégalités dans le monde du travail sont accentuées en cette période d’épidémie. Dominique Méda, qui dirige l’Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (Irisso) à l’Université Paris-Dauphine, revient sur cette fracture et milite pour la réévaluation des métiers selon leur utilité. Elle souligne la surexposition des femmes dans cette crise sanitaire et la difficulté accrue des salariés à faire valoir leurs droits.

+ D’INFOS

www.politis.fr/articles/2020/03/dominique-meda-nous-savons-aujourd'hui-quels-sont-les-metiers-vraiment-essentiels-41567/

Glossaire des organismes et institutions

- ▶ **ACI** Atelier et chantier d’insertion
- ▶ **Acsé** Agence nationale pour la cohésion sociale et l’égalité des chances
- ▶ **Afpa** Agence pour la formation professionnelle des adultes
- ▶ **Agefiph** Association pour la gestion du fonds pour l’insertion des personnes handicapées
- ▶ **Anact** Agence nationale pour l’amélioration des conditions de travail
- ▶ **ANLCI** Agence nationale de lutte contre l’illettrisme
- ▶ **Apec** Association pour l’emploi des cadres
- ▶ **APP** Atelier de pédagogie personnalisée
- ▶ **Carif** Centre d’animation, de ressources et d’information sur la formation
- ▶ **CDC** Caisse des dépôts et consignations
- ▶ **CDEI** Commission départementale de l’emploi et de l’insertion
- ▶ **CDIAE** Conseil départemental de l’insertion par l’activité économique
- ▶ **Cedefop** Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
- ▶ **Centre Inffo** Centre pour le développement de l’information sur la formation permanente
- ▶ **Cése** Conseil économique, social et environnemental
- ▶ **Cése** Comité économique et social européen
- ▶ **Césér** Conseil économique, social et environnemental régional
- ▶ **CFA** Centre de formation d’apprentis
- ▶ **CIBC** Centre interinstitutionnel de bilan de compétences
- ▶ **CIO** Centre d’information et d’orientation
- ▶ **CNFPPT** Centre national de la fonction publique territoriale

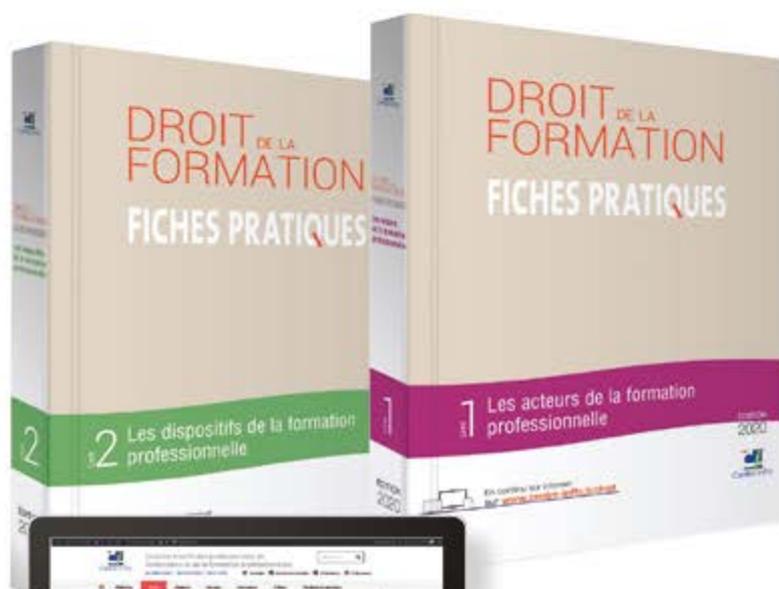
- ▶ **COE** Conseil d’orientation pour l’emploi
- ▶ **CPC** Commission professionnelle consultative
- ▶ **CPE** Commission paritaire de l’emploi
- ▶ **CPIR** Commission paritaire interprofessionnelle régionale (aussi appelée Transitions pro)
- ▶ **CPNEFP** Commission paritaire nationale de l’emploi et de la formation professionnelle
- ▶ **CPDRFOP** Contrat de plan régional de développement des formations et de l’orientation professionnelles
- ▶ **Crefop** Comité régional de l’emploi, de la formation et de l’orientation professionnelles
- ▶ **CSFPE** Conseil supérieur de la fonction publique de l’État
- ▶ **CSFPT** Conseil supérieur de la fonction publique territoriale
- ▶ **CUIO** Cellule universitaire d’information et d’orientation
- ▶ **DGAFF** Direction générale de l’administration et de la fonction publique
- ▶ **DGEFP** Délégation générale à l’emploi et à la formation professionnelle
- ▶ **Directe** Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l’emploi
- ▶ **EA** Entreprise adaptée
- ▶ **É2C** École de la deuxième chance
- ▶ **EI** Entreprise d’insertion
- ▶ **Épide** Établissement public d’insertion de la défense
- ▶ **Ésat** Établissement et service d’aide par le travail
- ▶ **ETTI** Entreprise de travail temporaire d’insertion
- ▶ **Feder** Fonds européen agricole pour le développement rural
- ▶ **Feder** Fonds européen de développement régional
- ▶ **FEF** Fondation européenne pour la formation
- ▶ **Fej** Fonds d’expérimentation pour la jeunesse
- ▶ **FFP** Fédération de la formation professionnelle

- ▶ **FIPHP** Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
- ▶ **FSE** Fonds social européen
- ▶ **Geiq** Groupement d’employeurs pour l’insertion et la qualification
- ▶ **GIP** Groupement d’intérêt public
- ▶ **Ladom** L’agence de l’outre-mer pour la mobilité
- ▶ **Miviludes** Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires
- ▶ **MLDS** Mission de lutte contre le décrochage scolaire
- ▶ **Naric** Réseau des centres nationaux de reconnaissance académique des diplômes
- ▶ **Opcw** Opérateur de compétences
- ▶ **OPMQ** Observatoire prospectif des métiers et des qualifications
- ▶ **Oref** Observatoire régional de l’emploi et de la formation
- ▶ **PRC** Point relais conseil
- ▶ **RCO** Réseau des Carif-Oref
- ▶ **SD-PFC** Sous-direction des politiques de formation et du contrôle
- ▶ **Sgar** Service général des affaires régionales
- ▶ **SIAE** Structure d’insertion par l’activité économique
- ▶ **SPE** Service public de l’emploi
- ▶ **SPE-R** Service public emploi régional
- ▶ **SPO** Service public de l’orientation
- ▶ **SPOTLV** Service public de l’orientation tout au long de la vie
- ▶ **SPRFP** Service public régional de la formation professionnelle
- ▶ **SPRO** Service public régional de l’orientation
- ▶ **SRC** Service régional du contrôle de la formation continue
- ▶ **Synofdes** Syndicat national des organismes de formation de l’économie sociale
- ▶ **Transitions pro** Commission paritaire interprofessionnelle régionale
- ▶ **Urssaf** Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d’allocations familiales

DROIT DE LA FORMATION FICHES PRATIQUES

ÉDITION
2020

**METTRE EN ŒUVRE
LA RÉFORME
EN TOUTE SÉCURITÉ**



COVID-19

**Les mesures d'urgence
en matière de formation
professionnelle et d'apprentissage**

Un nouveau chapitre bientôt en ligne

**LA RÉFÉRENCE
DES PROFESSIONNELS
DE LA FORMATION**

**DES OUTILS FONCTIONNELS À JOUR
DE LA LOI Avenir Professionnel
ET DE SES DÉCRETS D'APPLICATION**

www.centre-inffo.fr/droit

Abonnez-vous!



Renseignements et tarifs
sur la boutique en ligne
de Centre Inffo : boutique.centre-inffo.fr

Contact commercial : Tél. 01 55 93 91 90
contact.commercial@centre-inffo.fr
www.centre-inffo.fr